

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N° 1588

présenté par

Mme Colboc, M. Vuilletet, M. Chouat, Mme Abadie, M. Ahamada, Mme Atger, M. Belhaddad, M. Blein, M. Bridey, Mme Chalas, M. Cormier-Bouligeon, M. de Rugy, Mme Dubost, M. Eliaou, Mme Gayte, Mme Granjus, Mme Guévenoux, M. Henriot, Mme Krimi, Mme Lang, M. Le Bohec, M. Mazars, M. Mendes, M. Moreau, Mme Oppelt, M. Perrot, M. Questel, Mme Rossi, M. Rupin, M. Castaner et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

À titre expérimental, il est mis en place, par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, une journée pédagogique autour de la citoyenneté et des principes républicains pour les enfants recevant une instruction à domicile.

Cette journée est organisée dans toutes les écoles volontaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de développer de nouvelles interactions entre les enfants suivant l'instruction en famille et les enfants des écoles publiques et privées. Il est aussi important de réunir les enfants ayant une instruction en famille et les enfants inscrits dans les écoles pour tous les sensibiliser à la laïcité et de répondre à leurs questions sur ce sujet qui peut les concerner à tout âge.

Pour cela, le groupe La République En Marche propose au travers de cet amendement de mettre en place, à titre expérimental, une journée pédagogique autour de la citoyenneté et des principes républicains dans les écoles volontaires. Cette journée pourrait se greffer sur des actions déjà existantes et mises en place par les écoles comme la journée de la laïcité du 9 décembre. Les enfants suivant l'instruction en famille seraient invités à cette journée afin de rencontrer les élèves de l'école et d'échanger avec les enseignants sur la citoyenneté et les principes républicains.